

Le programme "Agriculture-Environnement-Vittel"

La plus grande partie des « autres dépenses » correspond aux indemnités versées aux agriculteurs en contrepartie du respect d'un cahier des charges très contraignant :

- supprimer la culture du maïs ;
- composter l'ensemble des déjections animales ;
- ne pas dépasser 1 UGB/ha de surface fourragère réservée à l'alimentation animale ;
- ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- la fertilisation azotée raisonnée est assurée en priorité par les déjections animales compostées ;
- **conduire une nouvelle rotation culturale à base de luzerne.**

Rapporté à la quantité d'eau produite, **le coût de la protection est de l'ordre d'un centime de franc par litre (1,52 € ou 10 F/m³)**, montant sans doute supportable pour une production d'eau embouteillée mais qui serait jugé insupportable pour une production d'eau de distribution publique.

Le programme AGREV a fortement mobilisé la recherche (laboratoires de l'INRA), nécessaire pour rendre appréhendable l'incertitude qui a pesé le long du processus sur la possibilité et la réalisation d'un tel changement. La mission des chercheurs s'est déclinée selon deux axes complémentaires : produire un certain nombre de connaissances pour décrire, mesurer et comprendre les phénomènes en cause d'une part, et d'autre part, permettre de définir, de manière quasi simultanée, de nouvelles pratiques à proposer aux agriculteurs pour « produire à moins de 10 mg/l et sans pesticides ».

Les sols du bassin d'alimentation ont été très finement caractérisés du point de vue de leurs propriétés pouvant intervenir sur leur teneur en nitrates. La liaison entre phénomènes biophysiques et pratiques agricoles a été appréhendée grâce à de multiples sites et niveaux d'observation (parcelle, exploitation, petit bassin d'alimentation). Enfin, les pratiques agricoles ont également été qualifiées et analysées de manière approfondie dans leurs dimensions techniques, économiques et sociales.

Un certain nombre de **conclusions** ont été tirées de ces travaux :

1. Les résultats acquis, tant sur le plan des méthodes que sur celui de la connaissance des transferts de pollution dans les milieux carbonatés karstifiés et fracturés, sont susceptibles d'être généralisés à des régions présentant des caractéristiques voisines.

2. La forte variabilité des pertes nitriques liée aux variations climatiques est mise en évidence par un suivi de sept ans (influence sur la minéralisation et le débit de la lame d'eau drainante). Pour les types de sol présents sur le périmètre, les pertes varient, à conduite culturale constante, dans une proportion de 1 à 4.

3. L'impact des changements n'avait pas encore été constaté en 1996, en raison du peu de véritables changements de systèmes de culture intervenus jusque là. Cependant, les résultats de qualité d'eau mesurée par bougies poreuses indiquent qu'un grand nombre de parcelles conduites selon les pratiques du cahier des propositions satisfont à la limite des 10 mg de nitrates/l et que certaines conduites au pâturage y satisfont. En revanche, les retournements de

prairies temporaires et surtout de luzerne montrent dans les mois qui suivent une montée des teneurs au delà de 10 mg/l de nitrates.

4. L'orientation en termes de productions pour les exploitations sera amenée à évoluer vers un accroissement des surfaces en herbe, une diversité de qualité de fourrages à gérer malgré la technique du séchage en grange, et donc une diversification des catégories d'animaux susceptibles de valoriser ces diverses ressources fourragères. La production de bœuf à l'herbe apparaissait comme une voie de diversification pour certaines exploitations du plateau.

5. La pérennité économique du cahier des charges n'était pas encore démontrée, les exploitations étant encore en phase de transition. Un suivi était en place. Les subventions s'avéraient indispensables pendant cette période. Cependant, deux conditions étaient identifiées comme déterminantes pour la pérennité économique : l'agrandissement foncier et une augmentation substantielle des quotas laitiers.

6. La réussite de telles opérations repose beaucoup sur la maîtrise technique par les agriculteurs des changements de pratiques à mettre en œuvre. Des difficultés ont été rencontrées, liées à la plus ou moins bonne préparation des agriculteurs au changement. Il est donc recommandé fortement de mettre en place un accompagnement du projet qui permette l'instauration d'un processus d'apprentissage. La formation d'un groupe professionnel local d'agriculteurs doit ainsi être facilitée pour laisser émerger une nouvelle culture technique, et donc l'établissement de normes et de règles professionnelles spécifiques aux conditions dans lesquelles les agriculteurs exercent dorénavant leur métier.

Un deuxième ensemble d'**enseignements** a trait au genre d'articulation entre connaissance et action qui permet d'établir cette sorte de « laboratoire hors murs » construit autour d'une logique de la qualité de l'eau et d'une logique des pratiques agricoles. De cette expérience peuvent être tirés, en effet, un bilan et des propositions pour la reproduction de ce type de processus de recherche-développement dans d'autres situations, aujourd'hui répandues en Europe, où la protection de l'eau implique des changements de pratiques agricoles. Pour les acteurs engagés dans une telle situation de gestion d'un problème d'environnement (gestionnaires de l'eau, agriculteurs, administrations, ...), traiter le problème revient à inventer de nouvelles façons de faire et de nouvelles façons de se représenter leurs propres activités.

Ainsi, cinq enjeux majeurs apparaissent comme déterminants pour qu'un système local de développement agricole se transforme de façon délibérée au nom d'impératifs d'environnement :

1er enjeu : *l'accompagnement de la recherche*

Tout problème d'environnement génère une instabilité durable, une incertitude qui ne peuvent être véritablement réduites. Les chercheurs ont alors la mission de rendre traitable par les acteurs ces circonstances particulières et non de prévoir un résultat, comme lors d'une expertise classique. Ils ont donc à fournir des repères pour l'action, en identifiant et en hiérarchisant des questions, des problèmes qui parlent aux acteurs, en les aidant à se les représenter et à s'organiser pour les résoudre.

2e enjeu : *un changement aussi organisationnel*

Le changement de pratiques des acteurs concerne la mise en place de nouveaux rapports sociaux, de nouveaux modes d'échanges économiques et de nouvelles activités techniques. Il est donc autant organisationnel que technique et il ne faut pas en négliger les aspects sociaux. La mise en place d'une instance de représentation et de délibération, qui examine les problèmes et expose les controverses nécessaires à l'élaboration des solutions, est nécessaire.

3e enjeu : *le respect des rythmes de changements*

Cet enjeu concerne la diversité des temps et des espaces d'une action de changement. Tous les acteurs n'avancent pas au même rythme et ne se situent pas de la même façon par rapport au problème, selon leur position dans le territoire impliqué. Il est important d'éviter d'aligner le fonctionnement des instances de traitement des problèmes sur les acteurs les plus rapides et les plus en vue. C'est une condition nécessaire pour assurer la généralisation de la transformation mais aussi pour éviter les irréversibilités précoces.

4e enjeu : *l'autonomie des acteurs*

Le traitement partagé du problème n'empêche pas le développement de l'autonomie des acteurs pour l'évolution de leurs pratiques, selon les nouvelles représentations et les nouvelles activités techniques préconisées. Plus qu'une simple adhésion à un cahier des charges, c'est bien l'autonomie des acteurs, avec des nouvelles coordinations, qui doit être considérée comme un aboutissement.

5e enjeu : *la déconcentration des relations de pouvoir*

La gestion des relations de pouvoir, expression même du changement, ne doit pas être envisagée uniquement du point de vue de l'instigateur et de ses a priori (modèle de pilotage technocratique). Il est nécessaire de laisser s'exprimer ces relations sur des scènes publiques permettant l'expression propre des acteurs directement impliqués et l'exercice d'une fonction de médiation politique par leur représentation professionnelle